

AB



Comporte une table alphabétique en fin d'année

REGISTRE

Contenant *Leize* feuillets, cotés et paraphés par nous, Président du Tribunal de première instance de l'arrondissement de Meaux, département de Seine-et-Marne, destiné à constater les NAISSANCES, MARIAGES et DÉCÈS de la commune de *Grilbardon* pendant le cours de l'année 1881.

A Meaux, le *Quinze* Décembre mil huit cent quatre-vingt.

N<sup>o</sup> 1.

du 27 Janvier 1881

Déces

jean Baptiste

leclerc

transcription *Grilbardon*

6<sup>e</sup> Mr le President  
J'an mil huit cent quatre-vingt un,  
le deux Juvier, à onze heures du matin.  
Nous Maire et officier de l'état civil à la  
commune de *Grilbardon*, (Seine et Marne), avons  
exécution de l'article 80 du code civil, trans.  
dit ci-après, l'acte de décès qui nous a été

transmis par M<sup>r</sup> le Maire de la ville de Meaux,  
Ville de Meaux.

Extrait du registre des actes de Décès.

Le vingt-huit cent quatre-vingt-un, le  
jeudi, vingt-sept du mois de Janvier, à  
deux heures trois quarts de l'heure. Par devant  
nous Victor Louis Modeste, Maire de la ville de  
Meaux, faisant les fonctions d'officier public  
de l'état civil, sont comparus Etienne  
Frédéric Cottin, âgé de vingt-deux ans,  
et Eugène Edouard Perranger, âgé de quarante  
ans, tous deux employés dans un bureau à Meaux  
lesquels nous ont déclaré que ce jour-là  
à sept heures du matin Jean Baptiste Leclerc,  
âgé de quatre-vingt trois ans, né à Cannes  
Côte d'Azur, journalier, demeurant à Trilbards  
Beche et Hameau, fils de Jean Leclerc et d'Anne  
Elisabeth Defloux, veuf de Catherine Julie  
Devotin, est décédé rue Saint Lazare  
numéro vingt-deux, et nous nous  
sommes assuré du décès. Le après lecture  
de ce que dessus, les comparants ont  
signé avec nous. Vigile Cottin, Perranger  
et Victor Modeste. Nos extraits conformes



27  
28

délivrés conformément à l'article 83  
du code civil. Le Maire. Victor Modeste.  
Nous certifions exacte la transcription  
ci-dessus.

M<sup>r</sup> Maire

A. Modeste

N<sup>o</sup> 9.  
Du 27 Janvier 1881.  
Décès  
François  
Bussière

Le vingt-huit cent quatre-vingt-an, le  
vingt-cinq Janvier, à huit heures du matin.  
Devant nous Adolphe de Lignières, maire et  
officier de l'état civil de la Commune de Trilbards  
(Seine-et-Marne), sont comparus les  
sieurs Pajard Clorisse Emile, bavardisé âgé  
de trente-cinq ans, et Auguste Pierre Denizot,  
institutionniste âgé de quarante-cinq ans,  
tous deux, seuls ou moins de moitié, en  
cette commune, le premier fut épousé par  
alliance desdits ci-après nommés et  
le second voisin, lesquels noms sont délivrés  
que lors à huit heures du sois, est décédé  
en son domicile en cette commune  
Bussière François, sans profession, âgé  
de quarante-cinq ans, né à Varennes  
(Seine-et-Marne) le vingt-septembre au huit  
de la République, fils desdits Bussière  
Antoine et de Hostellet Marie Guérine

R.P.  
A.C.

et veuf de Clémie Eugénie Bonhomme.  
Après nous être assuré du décès, nous  
avons dressé le présent acte que les  
déclarants ont signé avec nous après  
lecture faite.

*P. Jiguel*  
*St. Hilairemme (Seine et Marne)*

S. A. mil huit cent quatre-vingt un, le six, avril, à onze heures  
du matin. Devant nous Adolphe  
de Lignières, maire et officier de l'état civil  
de la Commune de Villardon canton de  
Clay (Seine et Marne) sont comparus  
les sieurs Tortaine Stanislas Moxis,  
moyen, âgé de vingt-sept ans, et Marie  
Victor Alexandre Auguste, menuisier,  
âgé de cinquante-huit ans, tous deux  
habitans du même et domiciliés en cette  
Commune, le premier époux, de la  
décès ci-après nommée, et le second  
époux et père de la dite décès, tels quels  
nous ont déclaré que ce matin, à cinq  
heures et demie en son domicile en  
cette Commune fera faire Marié, contenant  
âgée de vingt-sept ans, née à



Neufmontiers (Seine et Marne), le sept  
décembre mil huit cent cinquante  
neuf. Fille à Marie Victor Alexandre  
Auguste surnommé s de Pouyaud  
fille Desirée, et épouse de Tortaine  
Stanislas Moxis qui lui survivra. Après  
nous être assuré du décès, nous avons  
dressé le présent acte que les déclarants  
ont signé avec nous après lecture faite  
Marie Tortaine

*P. Jiguel*  
*St. Hilairemme*

N° 4.  
Du 3 Mai 1881.  
Naissance  
Anne Sophie  
Parain

mm

S. A. mil huit cent quatre-vingt un, le  
quatre mai, à huit heures du matin.  
Devant nous Adolphe de Lignières, maire  
et officier de l'état civil de la commune de  
Villardon canton de Clay (Seine et Marne)  
est comparu le sieur Parain Alfred jardinière  
âgé de vingt trois ans, domicilié à Paris  
Boulevard Haussmann numéro cinquante  
cinq, lequel ouvre à déclarer qu'il habite à quatre  
heures du soir. Il n'est né en cette commune,  
au domicile de la dame veuve Parain,  
mère du déclarant, et de son légitime mariage  
avec Dubois Maria Hélène sans profession,  
âgée de vingt-sept ans, demeurant avec  
lui au même domicile, un enfant des  
seux sexes qui il nous présente et

ainsi que le père de  
l'enfant

Souscrit

P. T. A. W.

En presence

de deux personnes

auquel il a déclaré donner les présentes  
de Jeanne Josephine. Les dites présentations  
et déclarées faites en présence des sieurs  
Denisot Lazar Pierre, instituteur, âgé à  
quarante-trois ans et Fourcier Jules tailleur  
d'habits, âgé de quarante-deux ans,  
tous deux témoins magistrats, lesquels  
domiciliés en cette Commune, ont signé  
avec nous le present acte de naissance ap-  
peléure faites.

S. A. M. P. T. A. W.

S. Au mil huit cent quatre-vingt-un  
le vingt mai, à onze heures du matin,  
nous Maire et officier de l'état civil  
de la commune de Trilbardon (Seine et  
Marne), avons en exécution de l'article  
80 du code civil, transcrit ci-après, l'acte  
de décès qui nous a été remis par  
Mme Eugène Prieur de l'Aisne.

Maire à la ville de Laon.

Extrait des Registres des actes de l'état  
civil de la ville de Laon.

S. Au mil huit cent quatre-vingt  
un, le vingt-sept avril, à huit heures du  
matin.

Ci s'Hotell de Ville, et pour devant

N° 5.

Du 25 Avril 1881.  
Décès  
Eugène  
Duisieux  
Transcription



AB  
47  
nous François Henri Eugène Lefèvre,  
adjoint au Maire et pour déléguant officiel  
de l'état civil de la ville de Laon, chef-lieu  
du département de l'Aisne, ont comparu  
Charles Berthaut âgé de soixante-huit ans,  
Directeur du dépôt de vêtements de  
Montreuil sous Laon, et Louis Jean  
Barthélémy Lescay âgé de soixante-neuf ans,  
Garde-chef domiciliés en cette ville, lesquels  
messieurs ont déclaré que Eugène Duisieux,  
né et domicilié à Trilbardon (Seine et  
Marne) fils de Jean Baptiste et de Geneviève  
Denizot, il dénoté au dit dépôt, vers  
à onze heures du matin ainsi que  
nous nous en sommes assuré.

Il sort, les comparants, signé avec  
nous le présent acte, après lecture  
faite.

Signé Berthaut, Lescay et Lefèvre.

L'acte conforme que nous Maire  
de la ville de Laon, le deux Mai mil huit  
cent quatre-vingt-un : Glatigny

Je proue la légalisation de la signature  
de M. Glatigny maire de la ville de Laon.  
Laos le quatre mai mil huit cent quatre-  
vingt un. Pour le Prieur de l'Aisne et  
pour autorisation. Le Secrétaire Général  
signé illéible.

Nous certifions avoir la transcription  
ci-dessus à M. Maire

S. A. M. P. T. A. W.



Claye (Seine et Marne), sont comparus  
publiquement sis nobis, maîtres commu-  
niers contractant mariage Léduc Jules Charles,  
journalier, âgé de vingt-sept ans, domicilié  
en cette commune et y étant né le  
deux, mai mil huit cent cinquante quatre  
ans qui le constat en acte de naissance  
inscrit dans nos registres dont l'original  
a été mis sous nos yeux, fils majeur et légitime  
de Léduc Jules Charles âgé de cinquante  
deux ans et de Metayer Augustine Suzanne  
âgée de cinquante-huit ans, manuvieuse  
dans deux domiciles également en cette  
commune, sis présents et consentants au  
mariage d'autre part.

Et Bonhomme Marie Célestine, domestique  
âgée de près de vingt-trois ans, domiciliée  
en cette commune et y étant née le treize  
juillet mil huit cent cinquante-huit ans  
qui il est constaté par son acte de naissance  
inscrit dans nos registres et ayant l'original  
a été mis sous nos yeux, fille majeure  
et légitime de Bonhomme Jean Pierre âgé  
de cinquante ans et de Vincent Pauline  
Hermeline âgée de quarante trois ans,  
journaliers, domiciliés en cette commune  
sis présents et consentants également au  
mariage d'autre part. Les comparants  
nosont requis de procéder à la célébration  
de leur mariage, dont les publications ont

N° 6.

Du 14 juin 1881

Déces

Marie Adélaïde

Vierge

Desmoulins.

¶. Mai mil huit cent quatre-vingt-un, le  
quinze Juin, à onze heures du matin devant  
notre Adolphe de Signières, maire et officier  
de l'état civil de la Commune de Guibardon,  
canton de Château-Thierry, Jeanne et Marie, sont comparues  
les sœurs Desmoulins Jean Baptiste Léonard  
mariées, âgées de quatre-vingts ans et Thérèse  
Julie André, âgée de quarante-trois ans, taillée  
d'habits, tous deux, toutes deux majeures domi-  
ciliées en cette commune, le premier frère de  
la défunte ci-après disingue et le second de  
neuve, bequels noms ont déclaré que ce matin  
à six heures, est décédée en son domicile en  
cette commune, Desmoulins Marie Adélaïde  
Vierge, rentière, née à Charentenay, le vingt-deux  
octobre mil sept cent quatre-vingt-deux ans, neuf,  
fille des sœurs Desmoulins Jean Baptiste  
et de Marie Marie Agathe Adélaïde Adélaïde  
et veuve de Vassef Jean Baptiste Amable.  
Après nous être assuré des dites, nous avons  
dressé le présent acte que les déclarants  
ont signé avec nous après lecture faite  
Des deux actes d'adages. *PPM*

N° 7.

Du 15 juin 1881

Mariage

Jules Charles Léduc

Marie Célestine

Bonhomme.

¶. Mai mil huit cent quatre-vingt-un,  
le quinze Juin, à onze heures du matin,  
Devant nous Adolphe de Signières  
Jules Charles Léduc maire et officier de l'état civil de la  
commune de Guibardon, canton de

O  
AB

étés faites en notre commune les dix derniers  
vingt neuf mai et cinq Juin de la présente  
année à l'heure de midi, sans opposition.  
Nous avons demandé aux futurs époux  
et à leurs pères et mères, s'il avait été  
fait un contrat de mariage, ils nous ont  
répondu négativement. Les futurs époux  
a accompagné sous les drapeaux, le service  
actif à la loi militaire. Après avoir  
donné lecture des actes de naissance des  
futurs époux, et du chapitre six du code  
Du Mariage au code civil, avons demandé  
au futur époux et à la future épouse, s'ils  
veulent se prendre pour mari et pour femme  
chacun d'eux, ayant répondu séparément  
et affirmativement, nous avons déclaré  
au nom de la loi que ledue Jules Charles et  
Bonhomme Marie Célestine sont uns par le  
mariage. Nous avons immédiatement  
désigné le priseur acte en présence de M. Du  
côté de l'époux, René Armand Servely,  
jardiner, âgé de trent huit ans, domicilié à  
Villenoy, cousin ion de germains de l'époux,  
Germains Louis, manouvrier, âgé de cinquante  
quatre ans quel maternel de l'époux, domi-  
cilié à Trilbardon. Du côté de l'épouse,



Pater Oresime, propriétaire, âgé de soixante un  
ans, domicilié à Neufmontiers, veille par  
alliance de l'épouse, et Dubois Louis  
Arthus, marchand, âgé de trente quatre  
ans, domicilié à Trilbardon, ami de l'épouse,  
tous quatre témoins majeurs, lesquels  
ont signé avec nous, excepté les  
mêmes à l'épouse, le père à l'épouse  
et le frère Germain, témoins majeurs  
qui ont déclaré ne savoir  
signer ni signer, de ce quels  
est suscipit conformément  
à la loi après lecture faite.

Marie Bonhomme Léduc Jules  
et Bonhomme Germains Vincent  
L. A. Servely

Batotte Gérard Dubois  
T. Dubreuil

N° 8  
Du 9 juillet 1881  
Mariage  
Jolly Victor  
et  
Marie Angelina  
Sam

L'an mil huit cent quatre vingt un le samedi  
neuf Juillet, à onze heures du matin. Devant moi  
Adolphus Rigolles, maire et officier de l'état  
civil de la commune de Trilbardon canton de  
Claye-Saint-Hilaire, dont composées publi-  
quement en notre maison commune pour  
contrôles mariage, Jolly Victor, journalier,

àgée de près de vingt cinq ans, née en cette  
 commune le quatorze octobre mil huit cent  
 cinquante six, aussi que le constaté sur acte  
 de naissance inscrit dans nos registres et  
 dont l'original a été mis sous nos yeux, dom-  
 mée également en cette commune, ses majeur  
 et légitime à Jolly Nicolas Victor en son invent-  
 eur citoysen de dudit Jolly, cultivateur, le dix sept  
 janvier mil huit cent vingt et seize, ainsi  
 qu'il résulte de l'acte de mariage inscrit dans  
 nos registres et de Virginie Pétronille Dubois  
 en son invente marchande spéciale décédée ré-  
 ligement en cette commune le trente janvier mil  
 huit cent vingt dix-huit comme le constaté  
 l'acte de mariage inscrit dans nos registres, venant  
 d'un mariage de Henri Victoria Félix décédé  
 également en notre commune le trois avril  
 mil huit cent quatre-vingt quatre ans qui est  
 constaté par son acte de mariage dans nos registres  
 et dont l'original a été également mis sous  
 nos yeux, tel un point.

Et demeurent Sainte Marie Angeline, domestique  
 domiciliée en cette commune, âgée de vingt  
 deux ans feme, née à Jabbines (Gembes-Mari)  
 le sept juillet mil huit cent cinquante-neuf  
 comme le constaté par acte de naissance, fille  
 majeur et légitime à Paris François d'au-  
 tello dit commun de Jabbines le premier dian-  
 ce mil huit cent soixante dix, ainsi qu'il



résulte de l'acte de mariage qui nous a été fourni,  
 et Chanoine Marie Odile journalière, âgée  
 de quarante trois ans domiciliée à Jabbines  
 en présente et consentante au mariage  
 d'autre part. Les compagnants nous ont donné  
 de procéder à la célébration de leur mariage sans  
 les publications ordinairement faites en la commune  
 de Jabbines le dimanche dix-neuf et vingt  
 heures à neuf heures du matin du mois  
 d'avril sans opposition, ainsi que le constaté  
 le certificat que nous a été délivré, et dans  
 notre commune les mêmes jours même  
 mois et à l'heure de midi également sans  
 opposition ainsi que le constaté le registre  
 des publications de mariage. Nous avons  
 demandé au futur époux et à la future  
 épouse ainsi qu'à la mire de l'épouse  
 et aux témoins en présence si il a été fait  
 un contrat de mariage, ils nous ont répondus  
 négativement. Nous nous sommes fait  
 remettre l'acte de naissance de la future  
 l'acte de mariage et son procès-verbal que le certificat  
 de publication et de non opposition de  
 Jabbines, toutes ces pièces régulièrement  
 obligatoires et dûment photostatisées nous  
 et la partie produisant, restent authentiques  
 et l'un des doubles du present acte de mariage.  
 Après avoir donc lecture de toutes les  
 ces pièces ci-dessus mentionnées et des

chapitre 5<sup>e</sup> du titre Des mariages au  
 code civil, avons demandé au juge  
 époux et à la partie épouse, s'ils veulent  
 se prendre pour mariage et pour femme,  
 éliseur d'eux ayant l'épouse réparant  
 et affirmant enfin, nous avons déclaré  
 au nom de la loi que Jolly Victor et Pain  
 Marie Angéline soient unis par le mariage.  
 Nous avons immédiatement donné le  
 présent acte en présence 1<sup>e</sup> Du côté de  
 l'époux, Debautuis Alfred âgé de plus  
 de quarante six ans, entrepreneur de  
 menuiserie demeurant en cette commune  
 aux 1<sup>er</sup> de l'époux, Troisvallets, Hausslos  
 âgé de trente huit ans, cultivateur demeu-  
 rant à Barmentray bénificie de l'époux  
 2<sup>e</sup> Du côté de l'épouse Chauvin Joseph  
 âgé de quatre-vingt ans, cultivateur à Saint  
 Martin le Vieux où il habite de la  
 l'épouse, Perso Jean Marie Théophile,  
 autre âgé de soixante-seize ans, demeu-  
 rant en cette commune, Paris de l'épous-  
 telle quatre-vingt-sept ans, qui  
 affirment sous le feu du serment  
 de quinque connaissant l'époux ne  
 pouroit avoir connu ses ascendantes  
 ni leur demeure, ainsi que  
 le lieu de leurs sépultures, lesquels témoins



N° 9  
 Du 26 Août 1881  
 Mariage  
 entre Florent  
 Kermor  
 Melantine Josephine  
 Houdanck.

S. J. S.

ont ainsi que les parties contractantes  
 signé avec nous le présent acte, à l'égard  
 de la mère de l'époux, il nous déclare  
 ne savoir écrire ni signer, de ce qu'il  
 est interpellé conformément à la loi  
 après lecture faite. Angélina Pain  
 Sally Victor Debautuis B. P.  
 Chauvin Grivaret A. G.

S'an mil huit cent quatre-vingt-un, le dixme  
 vingt deux, vingt heures du matin, devant nous  
 Adolph de Sigriau, Maire et officiel de l'état  
 civil de la commune de Trilbœuf, canton de Clé-  
 mente et Marney, sont comparus publiquement en  
 notre maison commune, pour y contracter  
 mariage Régnier Gonale Elvert journalier,  
 âgé de vingt-six ans et demi, né en cette commune  
 le dix-neuf avril vingt-huit cent cinquante cinq,  
 ainsi que le constate son acte de naissance  
 inscrit dans nos registres, et dont l'original a  
 été mis sous nos yeux, domicilié à Bles les Villeneys,  
 fils moyen et légitime de défunt Ete Vincent  
 Régnier, en son vivant journalier, décédé à  
 Trilbœuf le vingt-trois avril mille huit cent vingt  
 cinq, ainsi qu'il résulte de tout son bien écrit dans  
 nos registres et de Marie Louise Celine Seguin, journalier  
 domiciliée à Bles les Villeneys, née présente, et consentante  
 au mariage d'une part

9  
28

Et Melantine Josephine Houdant, journalière,  
âgée de vingt trois ans, domiciliée en cette commune, et  
étant mère de deux enfants mi-huit cent cinquante huit  
avant qu'il fût constaté par son acte de naissance inscrit  
dans nos registres, dont l'original a été mis sous me-  
sures; fille unique et légitime de Monsieur Sophie Houdant  
âgée de cinquante ans et de Julie Marguerite Aubry, âgée  
de cinquante-deux ans, fermière du bas et demeurant  
ensemble à Crillon le Petit, ce 1<sup>e</sup> présent et consentants  
également au dit mariage d'autre part.

Les comparants ci-dessous ont reçu avis de procéder à la  
célébration de leur mariage, dont les publications ont  
été faites en la commune d'Orléans le 1<sup>er</sup> de Février 1810.  
Sept et quatorze, dans la ville de midi sans opposition  
ainsi que le constate le certificat qui nous a été donné  
dans notre commune, les mêmes jours monsieur Louis  
et l'heure de midi, ainsi qu'il constate le registre des  
publications de mariage. Nous avons demandé aux  
futurs époux et à la future épouse, ainsi qu'à leurs  
des époux et aux témoins présents si il n'y avait  
un contrat de mariage, ils nous ont répondu  
négativement. Nous nous sommes fait par elles le  
certificat de publication et de mon opposition démon-  
étralise, et avons enlevé dommages; nous l'avons  
paraphié ainsi que la partie produisante et l'avon  
ammené à l'acte de mariage, et pris acte.

Après avoir énoncé nature des rapports sia de tutelle  
du mariage au code civil, nous avons demandé aux  
futurs époux et à la future épouse s'ils veulent se

nouvel mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu  
définitivement et définitivement, nous avons déclaré au nom  
de la loi que bonnie Thérèse Dugnier et Melantine  
Josephine Houdant s'ont unis par le mariage.

Les nouveaux époux nous ont déclaré qu'il renonçaient  
à veulent légitimer un enfant du sexe masculin né  
d'eux le brevet et un octobre mi-huit cent soixante-  
quinze à Meaux devant Marie et qui a été inscrit sur  
les registres de l'état civil de cette ville sous les prénoms  
de Salé Joseph.

Nous avons immédiatement dressé le présent acte  
en présence de M. Apier âgé de quarante neuf  
ans gardien particulier et de Dubois Léon M<sup>e</sup> en son  
tut des domiciles à Crillon le Petit de l'époux et de l'épouse  
et témoins majeurs du côté de l'épouse et de l'épouse  
Apier journalier âgé de vingt-trois ans, domicilié à  
Crillon le Petit de l'époux et de Houdant Louis  
Nicolas Sardini âgé de soixante ans domicilié à  
Charmontoy où il vit avec l'épouse tous deux témoins  
majeurs du côté de l'épouse, lesquels ont déclaré  
que les parties contractantes a consentie à la  
mère de l'épouse et de M. Houdant Louis Nicolas  
qui ont déclaré ne savoir signifier ont signé  
ceur nous

Houdant M<sup>e</sup> Dugnier et l'ouvert

A Paris le 2<sup>e</sup> de Fevrier 1810  
M<sup>e</sup> de Dugnier  
M<sup>e</sup> Houdant

S'an mil huit cent quatre-vingt un, le vingt  
sept à l'heure de midi, devant nous  
Adolphe de Sénieries, maire et officier de la  
commune de Trilbardou, contons de Clava, Seine et Marne  
et compare le sieur Fourrier des Moulins  
d'Etages, âgé de quarante trois ans domicilié en  
cette commune, lequel nous a déclaré que ce matin  
à une heure il lui est né à son domicile en cette  
commune, un enfant qu'il nous a présenté de  
sexe masculin, à laquelle il a donné le prénom  
de Louis Ernest : lequel enfant il a eu de son  
légitime mariage avec Valéodescal Céline  
Victoire, née de trente huit ans, domiciliée  
à Trilbardou avec son mari. Les actes d'état  
et présentation nous ont été faits en présence  
des sieurs Clément Amédée domestique âgé de  
cinquante deux ans et de Dubois Arthur, sieur  
de Blanquet, épicer, âgé de trente cinq ans, tous  
deux témoins moyens domiciliés en cette commune  
et qui ont signé avec nous et le prieur de  
l'enfant le présent acte après lecture faite  
et publiée de l'état civil.

*O. Boire et Félix Debeauvais*

¶ An mil huit cent quatre-vingt un, le samedi  
des Septembre, à des heures du matin. Devant nous  
William Ernest adjoint au maire de la commune  
de Trilbardou (Seine et Marne) remplissant en  
l'absence de ce dernier les fonctions publiques  
d'officier de l'état civil de la ditte commune, tout  
comparus publiquement en notre présence pour  
y contracter mariage Debeauvais Abel Édouard,  
jardinier, âgé de vingt neuf ans, né à Guise  
le vingt deux août mil huit cent cinquante  
deux, ainsi que le constat sur acte de naissance,  
domicilié en cette commune, fils moyen et  
légitime de Debeauvais André Onésime  
Bauvois, âgé de cinquante un ans et  
de Leroy Augustin rieur, sans profession

N° 10

Le 29 Août 1881.  
Naissance  
Jules Ernest  
Fourrier

Des actes en date du sept  
Septembre mil huit cent huit  
enjoint à la mairie de Meaux  
Fourrier Jules Ernest, dont  
la naissance est constatée dans  
l'acte ci-dessous à combien  
meaux, avez Légerende  
Béatrice Blanquet. Il est fait par nous  
Qui mention fait pas nous  
officier de l'état civil le  
Premier octobre mil neuf  
cent huit.

Eugéne Hollerbach épicier, âgé de trente cinq ans, tout  
deux témoins moyens domiciliés en cette commune  
et qui ont signé avec nous et le prieur de  
l'enfant le présent acte après lecture faite  
et publiée de l'état civil.

*Et témoigneur J. Dubois.*

*A. Clément*

¶ An mil huit cent quatre-vingt un, le  
trent-un août, à huit heures du matin.  
Devant nous Adolphe de Sénieries, maire  
et officier public de l'état civil de la commune  
de Trilbardou (Seine et Marne) sont comparus  
les sieurs Rain Simon, âgé de quarante ans  
et Rain André, âgé de quarante sept ans  
tous deux cultivateurs et témoins moyens

N° 12

Le 10 juillet 1881.  
Mariage

Edouard Debeauvais  
et  
arie Julie Gertrude  
Marin.

N° 11.

Le 10 Août 1881

Gilles  
Jean Louis  
Rain.

11  
AH

âgé de cinquante ans, tous deux domiciliés également en cette commune, ici presents et consentants au mariage d'une partie.  
Et Marin Marie Julie Gertrude, sans profession, âgée de vingt ans francs, domiciliée en cette commune, et y étant née le vingt trois juillet huit cent vingt et un, ainsi que le certificat son acte de naissance, inscrit dans nos registres et dont l'original a été mis sous nos yeux,  
fille unique et légitime de Marin Jean Baptiste entrepreneur de menuiserie, âgé de cinquante trois ans et de Dévoteine Etoile Honore, sans profession, âgée de cinquante deux ans, tous deux domiciliés également en cette commune, ici presents et consentants, au mariage, d'autre partie. Cependant comparant nous ont jugé de procéder à la célébration de leur mariage, dont les publications ont été faites en notre Commune, le dimanche sept se quatorze ayant d'après à l'heure à midi sans opposition. Nous avons demandé aux futurs époux, ainsi qu'aux parents des époux, et aux témoins ici presents, si il a été fait un contrat de mariage, ils nous ont répondu négativement. Nous nous sommes fait remettre l'acte de naissance de futur marié légitime, et nous en avons donné lecture, nous l'avons paraphé ainsi que la partie promisante et l'avons signé à l'un des doubles du présent acte.

Après avoir donné lecture du chapitre six de nos  
Décrets au tout ciel, nous avons demandé  
au futur époux et à la future épouse s'ils voulaient  
se prendre pour mari et pour femme, devant  
deux ayant repondu séparément et affirmati-  
vement, nous avons déclaré au nom de la loi  
que Debeauvais Abel Edouard et Marin Marie  
Julie Gertrude sont unis par le mariage. Nous  
avons immédiatement dressé le présent acte  
en présence de l'époux, Clément  
André domestique, âgé de cinquante deux ans,  
domicilié en cette commune, oncle maternel de  
l'époux. Secoy Louis âgé de quarante huit ans  
mancier domicilié à Cognac canton de  
Claye aussi oncle maternel de l'époux. 2° Du  
coté de l'épouse Henriette Berthe, rentière, âgée de cin-  
quante huit ans domiciliée en cette commune  
consœur de l'époux. Vandiscal Suzanne  
âgée de cinquante quatre ans, institutrice à  
Poupray grande oncle maternel de l'épouse,  
tous quatre témoins majeurs lesquels ont aimé  
que les parties consentantes et leurs pères et mères  
signent avec nous le présent acte de mariage après  
lecture faite. Mme Marin Debeauvais  
et Clément  
Marie Devriliere  
l'acte  
Debeauvais  
Pandemic  
Leroy  
F. Marin  
J. Michel signé

9<sup>e</sup> 13.

Du 20<sup>me</sup> Septembre 1881

Décès

César Miel.

Hambourg.

Le An mil huit cent quatre-vingt un, le lundi vingt six Septembre, à onze heures du matin. Nous Adolphe de Soppius, maire et officier de l'état civil de la commune de Trilbardon contre à Claye, Curon et Marne tout compris les rivières Fourcier Michel, ruisseau, âgé de quatre-vingt quatre ans et Fourcier Jules. Maîtres d'habitat, âgés de quarante trois ans, tous deux domiciliés en cette Commune, le premier étant frère du défunt et après décès  
et le second marié, quelques heures ont déclaré que ce matin, est décédé à cinq heures du soir  
domicile en cette Commune Jean Baptiste Leonard Desmonvillers, menuisier, âgé à quatre-vingt ans,  
n° 9 Cheminotay Curon et Marne, le deuxième  
jumeau mil huit cent un, fils légitime des sires  
Jean Baptiste Desmonvillers et Marie Madelaine Adelaïde Marais, et veuf de Geneviève Lige Dusautoy. Après nages être assuré de décès,  
nous avons dressé le présent acte qui les  
déclarants ont signé avec nous après lecture  
faite.

Ville de Meaux.

Extrait du Registre des actes de Décès

pour l'année mil huit cent quatre-vingt un.  
Le An mil huit cent quatre-vingt un, le  
Mardi vingt six du mois de septembre, à quatre heures  
du matin. Par devant nous Victor Louis Modeste  
maire de la ville de Meaux, faisant les fonctions  
d'officier public de l'état civil, tout compris  
Pierre Eugène Philipe Langlois, âgé de quatre-  
vingt deux ans et Eugène Edmond Barrange, âgé de  
quarante neuf ans tous deux cultivateurs domi-  
ciliés à Meaux, lesquels nous ont déclaré que ce  
jour d'aujourd'hui, à sept heures du matin César Miel  
manouvrier, demeurant à Trilbardon Curon, nom  
âgé à dix-huit ans, n° 9 Villers en Prayères  
Chimie, fils de Prince Adolphe Michel et Adelia  
Virginie Ferry, célibataire, est décédé au taquet  
Paroisse numero soixante-deux et nous nous sommes  
assuré du décès. Le après lecture faite, les comparants  
ont signé avec nous signé Barrange, Langlois  
et Victor Modeste. Pour extrait conforme délivré conformément à l'article 80 de ces actes de Mairie Victor Modeste.  
Certificat conforme à l'extrait que nous avons reçu  
Le Maire

J. B. de Soppius

9<sup>e</sup> 14.

Le 30<sup>me</sup> Octobre 1881

Décès

de Jean Baptiste Leonard  
Desmonvillers.

— — —

9<sup>e</sup> 15.

Le 22 Octobre 1881

Naissance

Camille Marguerite

Michon.

Le An mil huit cent quatre-vingt un, le vendredi  
septembre, à onze heures du matin. Devant nous  
Adolphe de Soppius, maire et officier de l'état civil  
de la commune de Trilbardon contre à Claye,  
Curon et Marne tout compris les rivières Fourcier  
Michel, ruisseau, âgé de quatre-vingt quatre ans et  
Fourcier Jules. Maîtres d'habitat, âgés de quarante  
trois ans, tous deux domiciliés en cette Commune,  
le premier étant frère du défunt et après décès  
et le second marié, quelques heures ont déclaré que  
ce matin, est décédé à cinq heures du soir  
domicile en cette Commune Jean Baptiste Leonard  
Desmonvillers, menuisier, âgé à quatre-vingt ans,  
n° 9 Cheminotay Curon et Marne, le deuxième  
jumeau mil huit cent un, fils légitime des sires  
Jean Baptiste Desmonvillers et Marie Madelaine  
Adelaïde Marais, et veuf de Geneviève Lige  
Dusautoy. Après nages être assuré de décès,  
nous avons dressé le présent acte qui les  
déclarants ont signé avec nous après lecture  
faite.

J. B. de Soppius

M. Desmonvillers

— — —

J. An mil huit cent quatre-vingt un,  
le vingt trois octobre, à huit heures du matin.  
Devant nous Adolphe de Soppius, maire  
et officier de l'état civil de la Commune de  
Trilbardon Curon et Marne, est comparue la  
sœur Michon Ernest, âgée de quarante ans,  
cultivateuse, domiciliée en cette Commune, ayant  
marié à déclarer des liens à onze heures du soir  
qu'il est né d'un légitime mariage avec

Sainte-Vallot, âgé de trente-deux ans, sans profession, demeurant avec lui au même domicile, un enfant de sexe féminin qu'il nous présente et auquel il a déclaré donner les prénoms de Camille Marquise. Les dites présentations et déclarations nous ont été faites en présence des Sieurs Hénin Félix, rentier, âgé de cinquante-huit ans, et de Séleire Jean Adolphe, âgé de cinquante ans, rentier, tous deux témoins majeurs domiciliés en cette Commune, auxquels nous avons signé avec eux le présent acte.

Le 1<sup>er</sup> Novembre 1881  
Naissance  
Robert Gaston  
Buisson

N<sup>o</sup> 16.  
Du 1<sup>er</sup> Novembre  
Naissance  
Robert Gaston  
Buisson.  
  
Cet acte en date du vingt et un juillet mil quatre-vingt-un, le cinquième mariage avec Coyez Josephine Elizabeth, née le vingt et deux juillet mil quatre-vingt-un, à la mairie de Bischwiller, dans le département du Bas-Rhin, et auquel il a déclaré donner les prénoms de Robert Gaston. Les dites présentations

Fait à  
Trilbardon  
le 14 Juillet  
1882. -

Présenté à  
Trilbardon, et déclarations faites en présence des sieurs  
Troy Alexandre, journalier, âgé de quarante-deux ans, et Papard Charles Courrelier, âgé de trente-deux ans, tous deux témoins majeurs domiciliés respectivement, telquels ont ainsi que le père de l'enfant signé avec nous le présent acte, après lecture faite à Busselot Troy Papard, administrateur.

Le 1<sup>er</sup> Annul huit cent quatre-vingt-un, le neuf décembre à huit heures du matin. Devant nous Adolphe de Lignières, maire et officier de l'état civil de la commune de Trilbardon, canton de Clary (Céino-et-Main) est comparue Saintine, femme de Didier veuve Parain, marchande épicière, âgée de cinquante-deux ans, domiciliée en cette Commune, laquelle nous a déclaré que ce matin, à une heure, l'officier de l'état civil de Clary (Céino-et-Main) est arrivé à Trilbardon, le vingt et un juillet mil quatre-vingt-un, pour effectuer une procédure, qu'il nous a présenté et auquel elle nous a déclaré donner le prénom de Paul. Les dites présentations et déclarations faites en présence des sieurs Troy Alexandre, âgé de quarante-deux ans, marchand et Dubois Léon Arthur, âgé de trente quatre ans, marchand de vins, tous deux témoins majeurs domiciliés en cette Commune, lesquels ont ainsi que le déclarante signé

avec nous le present acte de naissance apres  
lecture fait L Debis

G <sup>et débignier</sup>  
Ob. Foy verso paroisse

Les et ayent le present registre, destine à  
consulter les naissances, mariages & décès  
pendant l'annee mil huit cent quatre vingt cinq  
ans, et sur lequel sont enregis tres long  
naissances, quatre mariages et huit décès  
par nous débignier, maire et officier des  
Etat civil de la Commune de Billardon  
ce jour d'aujourd'hui trente un decembre mil  
cent quatre vingt cinq.

Le Maire  
G. debignier  
Table Alphabetique  
des actes contenus au present registre

N <sup>o</sup> du Registre des Actes	Noms et Prénoms	Dates
<u>Naissances</u>		
1 10	Tourcin Jules Ernest	22 Avril
2 15	Michon Camille Marguerite	22 Avril
3 4	Sarrin Jeanne Josephine	3 mai
4 16	Suisieux Robert Gaston	19 Juin
5 17	Suisieux Paul	9 Juin
<u>Mariages</u>		
1 12	Debeauvais Edouard u Marin Julie	10 Juin
2 8	Jolly Victor et Tain Marie Adeline	9 Juillet
3 7	Sedlic Jules et Bonhomme Marie	15 Juin
4 9	Regnier Florent et Houdout Melantime	20 Août

Décès

N <sup>o</sup> du Registre des Actes	Noms et Prénoms	Dates
1 2	Bussiere Francois	21 Janvier
2 11	Desmoulins Jr Bap <sup>t</sup> Leonard	30 Juin
3 6	Desmoulins Marie Adelaïde Virginie	1 <sup>er</sup> Juin
4 1	Leelecr Jr Baptiste	27 Janvier
5 3	Marie Lea Rose	10 Avril
6 13	Miel Cesar	20 Juin
7 5	Suisieux Eugene	26 Avril
8 11	Rau Jean Louis	21 Août

Certifie sincere et veritable par nous  
le Maire et officier de l'état civil de la Commune  
de Billardon, ce jour d'aujourd'hui trente un decembre  
mil huit cent quatre vingt cinq

Le Maire  
G. debignier

14<sup>e</sup>  
AB